

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINTE-JULIETTE SUR VIAUR**

SEANCE du 23 AVRIL 2026

Le vingt-trois avril deux mille vingt-six, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Juliette Sur Viaur, après convocation légale, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Alain TURLAN, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

☞ **Présents : 15** ALET Yvette, ARION Sandrine, BENEVISE Céline, BOSCUS POUGET Lydie, BROCHON Mathilde, CHALET Frédéric, COURNUT Henri, MADER Yves, MAGNAVAL Loic, MALGOUYRES Christophe, MARTY Joëlle, NUNES Yohan, RAYNAL Océane, TURLAN Alain, WOROU Simon

☞ **Absent excusé :**

☞ **Absent :**

☞ **Procurations données :**

☞ **Secrétaire de séance :** Sandrine ARION

☞ **Date de la convocation :** 10 AVRIL 2026

DELIBERATION N° 2026/028

OBJET : Nomination d'un secrétaire de séance

Vu l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit qu'au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de Secrétaire de Séance. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaire(s) des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances, mais sans participer aux délibérations.

Considérant qu'il s'agit de nommer le secrétaire de la séance de ce jour.
Considérant que Sandrine ARION est candidate,

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à la majorité de ses élus :

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

- **Nomme Sandrine ARION en qualité de Secrétaire de Séance**

Fait et délibéré, à Sainte-Juliette, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,
Alain TURLAN

~~Certifié exécutoire par affichage au tableau de la Préfecture~~



Secrétaire de séance
Sandrine ARION

Accusé de réception en préfecture
012-211202346-20260423-DEL2026028-DE
Reçu le 25/04/2026

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Délibération 2026_028 Nomination du secrétaire de séance

Date de décision: 23/04/2026

Date de réception de l'accusé 25/04/2026

de réception :

Numéro de l'acte : DEL2026028

Identifiant unique de l'acte : 012-211202346-20260423-DEL2026028-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 5 .2 .2

Institutions et vie politique

Fonctionnement des assemblees

autres

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : Délibération 2026_028 Nomination du secrétaire de séance.pdf (99_DE-012-211202346-20260425-DEL2026028-DE-1-1_1.pdf)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINTE-JULIETTE SUR VIAUR**

SEANCE du 23 AVRIL 2026

Le vingt-trois avril deux mille vingt-six, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Juliette Sur Viaur, après convocation légale, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Alain TURLAN, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

☞ **Présents : 15** ALET Yvette, ARION Sandrine, BENEVISE Céline, BOSCUS POUGET Lydie, BROCHON Mathilde, CHALET Frédéric, COURNUT Henri, MADER Yves, MAGNAVAL Loic, MALGOUYRES Christophe, MARTY Joëlle, NUNES Yohan, RAYNAL Océane, TURLAN Alain, WOROU Simon

☞ **Absent excusé :**

☞ **Absent :**

☞ **Procurations données :**

☞ **Secrétaire de séance :** Sandrine ARION

☞ **Date de la convocation :** 10 AVRIL 2026

DELIBERATION N° 2026/029

OBJET : Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 02/04/2026

Il s'agit d'approuver, avec ou sans observation, le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 2 Avril 2026.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à la majorité de ses élus :

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 1

➤ Approuve le compte rendu de la séance du 2 Avril 2026.

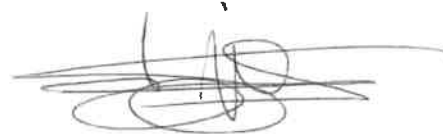
Fait et délibéré, à Sainte-Juliette, les jours, mois et an susdits.

**Le Maire,
Alain TURLAN**

**Secrétaire de séance
Sandrine ARION**



Certifié exécutoire par affichage et envoi à la Préfecture



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Délibération 2026_029 Approbation du compte rendu du Conseil
Municipal du 02-04-2026

.....
Date de décision: 23/04/2026

Date de réception de l'accusé 25/04/2026

de réception :

.....
Numéro de l'acte : DEL2026029

Identifiant unique de l'acte : 012-211202346-20260423-DEL2026029-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 5 .2 .2

Institutions et vie politique

Fonctionnement des assemblees

autres

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : Délibération 2026_029 Approbation du compte rendu du Conseil
Municipal du 02-04-2026.pdf (99_DE-012-211202346-20260425-
DEL2026029-DE-1-1_1.pdf)

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AVEYRON
ARRONDISSEMENT DE VILLEFRANCHE DE ROUERGUE
CANTON DES MONTS DU REQUISTANAIS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINTE-JULIETTE SUR VIAUR
SEANCE DU 23 AVRIL 2026**

Le vingt-trois avril deux mille vingt-six, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Juliette Sur Viaur, après convocation légale, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Alain TURLAN, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 15 ALET Yvette, ARION Sandrine, BENEVISE Céline, BOSCUS POUGET Lydie, BROCHON Mathilde, CHALET Frédéric, COURNUT Henri, MADER Yves, MAGNAVAL Loic, MALGOUYRES Christophe, MARTY Joëlle, NUNES Yohan, RAYNAL Océane, TURLAN Alain, WOROU Simon

Absent excusé :

Absent :

Procurations données :

Secrétaire de séance : Sandrine ARION

Date de la convocation : 10 AVRIL 2026

DELIBERATION N° 2026/030

OBJET : Vote du budget primitif 2026 de la commune

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter le budget primitif de la commune :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	740 433.97€	740 433.97€
Section de l'investissement	488 820.63€	488 820.63 €
Total du budget	1 229 254.60€	1 229 254.60€

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à la majorité de ses élus :

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 1

➤ **Adopte** le budget primitif communal proposé.

Fait et délibéré, à Sainte-Juliette, les jours, mois et an susdits.

Le Maire

Alain TURLAN



Secrétaire de séance
Sandrine ARION

Certifié exécutoire par affichage et envoi à la Préfecture

Accusé de réception en préfecture
012-211202346-20260423-DEL2026030-DE
Reçu le 25/04/2026

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Délibération 2026_030 Vote BP communal

Date de décision: 23/04/2026

Date de réception de l'accusé 25/04/2026

de réception :

Numéro de l'acte : DEL2026030

Identifiant unique de l'acte : 012-211202346-20260423-DEL2026030-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : Délibération 2026_030 Vote BP communal.pdf (99_DE-012-211202346-20260425-DEL2026030-DE-1-1_1.pdf)

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AVEYRON
ARRONDISSEMENT DE VILLEFRANCHE DE ROUERGUE
CANTON DES MONTS DU REQUISTANAIS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINTE-JULIETTE SUR VIAUR
SEANCE DU 23 AVRIL 2026**

Le vingt-trois avril deux mille vingt-six, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Juliette Sur Viaur, après convocation légale, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Alain TURLAN, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

☞ **Présents : 15** ALET Yvette, ARION Sandrine, BENEVISE Céline, BOSCUS POUGET Lydie, BROCHON Mathilde, CHALET Frédéric, CURNUT Henri, MADER Yves, MAGNAVAL Loïc, MALGOUYRES Christophe, MARTY Joëlle, NUNES Yohan, RAYNAL Océane, TURLAN Alain, WOROU Simon

☞ **Absent excusé :**

☞ **Absent :**

☞ **Procurations données :**

☞ **Secrétaire de séance :** Sandrine ARION

☞ **Date de la convocation :** 10 AVRIL 2026

DELIBERATION N° 2026/031

OBJET : Vote du budget primitif 2026 du budget annexe assainissement

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter le budget primitif du budget annexe assainissement

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	56 087.51€	56 087.51€
Section de l'investissement	48 632.35€	48 632.35€
Total du budget	104 719.86€	104 719.86€

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à la majorité de ses élus :

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 1

- **Adopter** le budget annexe assainissement proposé.

Fait et délibéré, à Sainte-Juliette, les jours, mois et an susdits.

Le Maire
Alain TURLAN



Secrétaire de séance
Sandrine ARION

Certifié exécutoire par affichage et envoi à la Préfecture

Accusé de réception en préfecture
012-211202346-20260423-DEL2026031-DE
Reçu le 25/04/2026

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Délibération 2026_031 Vote BP du budget annexe assainissement

Date de décision: 23/04/2026

Date de réception de l'accusé 25/04/2026

de réception :

Numéro de l'acte : DEL2026031

Identifiant unique de l'acte : 012-211202346-20260423-DEL2026031-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : Délibération 2026_031 Vote BP du budget annexe assainissement.pdf (99_DE-012-211202346-20260425-DEL2026031-DE-1-1_1.pdf)

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AVEYRON
ARRONDISSEMENT DE VILLEFRANCHE DE ROUERGUE
CANTON DES MONTS DU REQUISTANAIS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINTE-JULIETTE SUR VIAUR
SEANCE DU 23 AVRIL 2026**

Le vingt-trois avril deux mille vingt-six, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Juliette Sur Viaur, après convocation légale, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Alain TURLAN, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

☞ **Présents : 15** ALET Yvette, ARION Sandrine, BENEVISE Céline, BOSCUS POUGET Lydie, BROCHON Mathilde, CHALET Frédéric, COURNUT Henri, MADER Yves, MAGNAVAL Loic, MALGOUYRES Christophe, MARTY Joëlle, NUNES Yohan, RAYNAL Océane, TURLAN Alain, WOROU Simon

☞ **Absent excusé :**

☞ **Absent :**

☞ **Procurations données :**

☞ **Secrétaire de séance :** Sandrine ARION

☞ **Date de la convocation :** 10 AVRIL 2026

DELIBERATION N° 2026/032

OBJET : Vote du budget primitif 2026 du budget annexe multiservices

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter le budget primitif du budget annexe assainissement

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	12 078.79€	12 078.79€
Section de l'investissement	35 475.82€	35 475.82€
Total du budget	47 554.61€	47 554.61€

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à la majorité de ses élus :

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 1

- **Adopte** le budget annexe assainissement proposé.

Fait et délibéré, à Sainte-Juliette, les jours, mois et an susdits.



Certifié exécutoire par affichage et envoi à la Préfecture

Secrétaire de séance
Sandrine ARION

Accusé de réception en préfecture
012-211202346-20260423-DEL2026032-DE
Reçu le 25/04/2026

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Délibération 2026_032 Vote BP du budget annexe multiservices

Date de décision: 23/04/2026

Date de réception de l'accusé 25/04/2026

de réception :

Numéro de l'acte : DEL2026032

Identifiant unique de l'acte : 012-211202346-20260423-DEL2026032-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : Délibération 2026_032 Vote BP du budget annexe multiservices.pdf (99_DE-012-211202346-20260425-DEL2026032-DE-1-1_1.pdf)

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AVEYRON
ARRONDISSEMENT DE VILLEFRANCHE DE ROUERGUE
CANTON DES MONTS DU REQUISTANAIS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINTE-JULIETTE SUR VIAUR
SEANCE DU 23 AVRIL 2026**

Le vingt-trois avril deux mille vingt-six, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Juliette Sur Viaur, après convocation légale, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Alain TURLAN, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

☞ **Présents : 15** ALET Yvette, ARION Sandrine, BENEVISE Céline, BOSCUS POUGET Lydie, BROCHON Mathilde, CHALET Frédéric, CURNUT Henri, MADER Yves, MAGNAVAL Loïc, MALGOUYRES Christophe, MARTY Joëlle, NUNES Yohan, RAYNAL Océane, TURLAN Alain, WOROU Simon

☞ **Absent excusé :**

☞ **Absent :**

☞ **Procurations données :**

☞ **Secrétaire de séance :** Sandrine ARION

☞ **Date de la convocation :** 10 AVRIL 2026

 DELIBERATION N° 2026/033

OBJET : Mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement pour le budget Communal, Assainissement, et Multiservices

M. Le Maire expose au Conseil Municipal qu'en raison de nomenclature M57 depuis le 1er janvier 2024, il est nécessaire de procéder à un certain nombre de décisions préalables à cette mise en application.

C'est dans ce cadre que la commune de Sainte Juliette sur Viaur est appelée à définir la politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

En effet, la nomenclature M57 donne la possibilité pour l'exécutif, si les conseillers l'y ont autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section.

Cette disposition permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre au Conseil municipal le pouvoir de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section concernée.

Cette disposition permettrait notamment d'amender, dès que le besoin apparaîtrait, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections. Elle permettrait également de réaliser des opérations purement techniques sans attendre.

Dans ce cas, le Maire serait tenu d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L21 22-22 du CGCT.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à la majorité de ses élus :

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Accusé de réception en préfecture
012-211202346-20260423-DEL2026033-DE
Reçu le 25/04/2026

- **Autorise** Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget et
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré, à Sainte-Juliette, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,
Alain TURLAN

Secrétaire de séance
Sandrine ARION



Certifié exécutoire par affichage et envoi à la Préfecture



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Délibération 2026_033 Mise en place de la fongibilité des crédits en

Objet de l'acte : section de fonctionnement et d'investissement BUDGET COMMUNAL
14000

.....
Date de décision: 23/04/2026

Date de réception de l'accusé 25/04/2026
de réception :

.....
Numéro de l'acte : DEL2026033

Identifiant unique de l'acte : 012-211202346-20260423-DEL2026033-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1 .3

Finances locales

Decisions budgetaires

document budgétaire

Date de la version de la 29/08/2019
classification :

.....
Nom du fichier : Délibération 2026_033 Mise en place de la fongibilité des crédits en
section de fonctionnement et d'investissement BUDGET COMMUNAL
14000.pdf (99_DE-012-211202346-20260425-DEL2026033-DE-1-
1_1.pdf)

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AVEYRON
ARRONDISSEMENT DE VILLEFRANCHE DE ROUEGUE
CANTON DES MONTS DU REQUISTANAIS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINTE-JULIETTE SUR VIAUR**

SEANCE du 23 AVRIL 2026

Le vingt-trois avril deux mille vingt-six, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Juliette Sur Viaur, après convocation légale, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Alain TURLAN, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

☞ **Présents : 15** ALET Yvette, ARION Sandrine, BENEVISE Céline, BOSCUS POUGET Lydie, BROCHON Mathilde, CHALET Frédéric, COURNUT Henri, MADER Yves, MAGNAVAL Loïc, MALGOUYRES Christophe, MARTY Joëlle, NUNES Yohan, RAYNAL Océane, TURLAN Alain, WOROU Simon

☞ **Absent excusé :**

☞ **Absent :**

☞ **Procurations données :**

☞ **Secrétaire de séance :** Sandrine ARION

☞ **Date de la convocation :** 10 AVRIL 2026

DELIBERATION N° 2026/035

OBJET : Délibération portant sur la durée d'amortissement sur le budget multiservices

Monsieur le Maire explique que des amortissements sont comptabilisés depuis 2018

- subventions d'équipements qui financent des biens mobiliers, du matériel ou des études auxquelles sont assimilées les aides à l'investissement consenties aux entreprises : **5 ans**

- subventions qui financent des biens immobiliers ou des installations : **15 ans**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité de ses élus décide :

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

D'adopter les durées d'amortissements indiquées ci-dessus

Fait et délibéré, à Sainte-Juliette, les jours, mois et an susdits.



Certifié exécutoire par affichage et envoi à la Préfecture

**Secrétaire de séance
Sandrine ARION**

Accusé de réception en préfecture
012-211202346-20260423-DEL2026035-DE
Reçu le 25/04/2026

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Délibération 2026_035 Délibération portant sur la durée
d'amortissement sur le budget communal

.....
Date de décision: 23/04/2026

Date de réception de l'accusé 25/04/2026

de réception :

.....
Numéro de l'acte : DEL2026035

Identifiant unique de l'acte : 012-211202346-20260423-DEL2026035-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1 .1

Finances locales

Decisions budgetaires

débat d'orientations budgétaires

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : Délibération 2026_035 Délibération portant sur la durée
d'amortissement sur le budget communal.pdf (99_DE-012-211202346-
20260425-DEL2026035-DE-1-1_1.pdf)